

**SEA SMAGY**

Syndicat d’Eau et d’Assainissement de St Martin d’Abbat & Germigny des Prés

-----

**Compte Rendu de la Réunion du Conseil Syndical du 5 Décembre 2018**

Date de convocation : 26/11/2018

Fiche de présence :

P : présent  
E : excusé  
R : représenté

Titulaires	Présent	Suppléants	Présent
CHAVANEAU Fabrice	P	BERTHON Patrick	P
GESSAT Gilbert	P	DELAS Thierry	P
PELLETIER Lucette	P	GOUMAND Marie-Françoise	E
THION Denis	P	HEMELSDAEL Philippe	P
THUILLIER Philippe	P	PELOILLE Laurent	E
TURPIN Joël	P	VOISE Yannick	P

Ouverture de séance : 18H30

Secrétaire de séance : PELLETIER Lucette

---

Le conseil approuve le compte rendu de la séance du 20 Juillet 2018

Ordre du jour :

- Délibération pour engagement de crédit avant BP 2019.
- Délibération pour Indemnité de Conseil au Trésorier.
- Délibération pour tarifs 2019 et rapport d’activité 2017.
- Affaires diverses.

• **Engagement de crédit avant BP 2019 :**

En prévision de l’exercice budgétaire 2019, le Président sollicite l’autorisation d’engager des dépenses d’investissement dans la limite du ¼ des crédits inscrits en section d’investissement du budget 2018. Après délibération, le Conseil à l’unanimité approuve la délibération 2018-08.

• **Indemnités du Trésorier :**

Le Président rappelle que l’Indemnité de Conseil sollicitée par la Trésorerie s’élève à 389.24€. Après délibération, le Conseil décide d’accorder 50% de l’indemnité sollicitée pour l’année 2018 et approuve à l’unanimité la délibération 2018-09.

• **Tarifs 2019 & rapport d’activité 2017 :**

Le Président informe le Conseil des tarifs eau et assainissement pratiqués par les communes environnantes et compte tenu des différents indices des prix à la consommation, propose une augmentation d’environ 2% pour les prestations horaires et pas d’augmentation pour la fourniture d’équipements. Les abonnements AEP/EU et la fourniture d’eau potable évolueront ainsi :

Pour l’eau potable, afin d’atteindre le tarif minimum préconisé par le Département pour bénéficier de subventions éventuelles, le Président propose un prix unitaire de l’eau potable de 0.68€/m3 et un abonnement annuel à 52€.

Pour l’assainissement, notre tarif étant supérieur au minimum préconisé par l’AELB et par le Département, le Président propose un prix unitaire de l’eau traitée de 1.16€/m3 et de reconduire l’abonnement annuel 2017 soit : 70€.

Après délibération, le Conseil à l’unanimité approuve les tarifs 2019 et la délibération 2018-10.

Le rapport d’activité 2017 sera transmis prochainement aux maires des 2 communes.

- **Affaires diverses :**

- ✓ **Mise en place du prélèvement mensuel pour le règlement des factures d'eau & assainissement :** Les abonnés du SEA SMAGY ont répondu favorablement à l'offre. Environ 160 contrats ont été établis, un échéancier leur sera retourné prochainement avec leur contrat.
- ✓ **Demande de subvention pour étude patrimoniale du réseau AEP :** L'Agence de l'Eau Loire Bretagne nous accorde la totalité de l'aide financière sollicitée pour cette étude menée conjointement avec des communes et Syndicats de la Communauté de Communes des Loges. Le montant de la part d'étude revenant au SEA SMAGY est de 44200€ HT. Une aide de 80% soit 35360€ sera versée par l'AELB en deux étapes : au démarrage et à l'achèvement du projet. Une réunion de démarrage de l'étude est programmée début 2019.
- ✓ **Télégestion Centralisée des Postes de Relevage :** L'Agence de l'Eau Loire Bretagne nous accorde la totalité de l'aide financière sollicitée pour la rénovation des Postes de Relevage de Germigny et SMA, ainsi que pour la mise en place d'une supervision permettant le contrôle à distance en temps réel, du bon fonctionnement de ces postes. Le montant de l'opération s'élève à 42160€ HT et l'aide de l'AELB sera de 40% soit 16864€. Pour mémoire, l'aide de 20% de la DETR vient s'ajouter à cette subvention, soit 8432. La part restant à charge du SEA SMAGY est de 16864€. L'ensemble des équipements est maintenant installé et une réception sera effectuée prochainement. Un contrat de contrôle des équipements électriques des Poste de Relevage, d'un montant annuel de 1100€ HT a été signé avec la société L'Eaumélec qui a assuré cette rénovation.
- ✓ **Nettoyage et contrôle du réseau des Brosses :** Le nettoyage, le contrôle à la fumée du réseau et l'inspection vidéo ont été réalisés du 13 au 15 novembre. Un premier rapport fait état d'une habitation dont les gouttières sont raccordées au réseau EU. Un courrier a été adressé au propriétaire pour mise en conformité. Une copie sera transmise à la mairie de Saint Martin pour information. Les travaux de réhabilitation de l'ensemble du réseau des Brosses seront entrepris dès que le compte rendu détaillé avec propositions de réhabilitation nous sera remis par SARP.
- ✓ **Projet d'interconnexion avec le réseau AEP de Châteauneuf :** La SAFEGE a été missionnée par Châteauneuf sur Loire pour étudier la possibilité de réaliser une interconnexion entre Châteauneuf et ses proches voisins : Saint Denis de l'Hôtel et Saint Martin d'Abbat. L'étude est en cours, les informations demandées ont été transmises.
- ✓ **Suivi agronomique et épandage des boues de la STEP :** Le contrat pour le suivi et l'épandage des boues d'un montant de 2994€ HT, a été reconduit avec la SAUR. Pour mémoire, nous avons reçu une subvention de 1796.40€ soit 60% du montant établi pour la refonte du plan d'épandage.
- ✓ **Branchement sur poteau incendie :** La mairie de SMA confirme le maintien du branchement sur le poteau incendie à l'angle de la rue des Maux Petits et du chemin de Malassis. Ce branchement, bien qu'exposé aux risques de fuites et au gel, fait l'objet d'un abonnement et est équipé d'un compteur pour la mesure des consommations.
- ✓ **Fuites répétées sur la conduite alimentant Germigny :** Une nouvelle fuite a été détectée sur l'accotement entre Germigny et SMA. Elle s'ajoute aux nombreuses autres fuites qui sont survenues cette année sur cette conduite. Le Conseil Syndical étant d'avis de remplacer cette conduite le plus tôt possible, une consultation sera émise afin d'établir un plan de financement en début d'année 2019.

- **Questions diverses :**

**Travaux du SEA SMAGY sur le domaine public :** Le Syndicat avertira la mairie concernée lorsqu'une intervention sera réalisée sur son domaine public. D'autre part pour une meilleure identification, une plaque au nom du SEA SMAGY sera apposée sur les barrières de sécurité balisant l'emplacement.

**Demandes de raccordements aux réseaux AEP et EU :** Une copie des demandes de raccordement reçues par le SEA SMAGY sera transmise pour information, aux mairies concernées.

Fin du compte rendu

La séance est levée à 20h45

Le Président,

Le Secrétaire,

Les Membres,